

Motion présentée par des représentants des personnels enseignants du collège J. Monod au CA du 02-02-2021.

Depuis le lundi 18 janvier, les élèves n'ont plus le droit de pratiquer du sport en intérieur.

Alors que rien ne démontre que les cours d'EPS auraient été particulièrement des lieux de contamination, le gouvernement stigmatise la discipline et quelque part la pointe du doigt. Cette décision est incompréhensible !

Toutes les études et notamment celles ayant été réalisées post confinement ont montré l'importance des pratiques pour lutter contre l'obésité, la sédentarité, pour la santé physique et mentale des jeunes. Le gouvernement n'a eu de cesse de communiquer sur l'importance du sport et sur la nécessité de développer la pratique. Il fait exactement l'inverse ! Obliger les pratiques physiques uniquement à l'extérieur revient à les interdire purement et simplement compte tenu des conditions climatiques que nous connaissons.

Depuis le début de l'année nous avons fait face aux évolutions des contraintes sanitaires et aux multiples protocoles. Nous nous sommes adaptés, conscients des enjeux pour nos élèves, bouleversant nos habitudes de travail pour que les élèves ne soient pas pénalisés et continuent de pouvoir bénéficier de cours d'EPS.

L'incompréhension est totale, le ministère préfère confiner 23 élèves dans des salles de 50 m² plutôt que de laisser 12 élèves dans 600 à 1000 mètres carrés de gymnases.

Encore une fois, les mesures de notre ministre, prises sans concertation et dans la précipitation, risquent d'être inefficaces voire contreproductives.

Nous demandons donc la généralisation des demi-groupes et la réouverture des structures couvertes pour que les élèves puissent bénéficier d'un enseignement d'EPS de qualité. Il en va de la santé physique, mentale et sociale de nos élèves.